

---

# Instructions relatives à l'application des arrêtés du 30 août 1937 et du 11 avril 1938 fixant les programmes de l'enseignement du second degré. Enseignement de l'Histoire.

**Numéro d'inventaire** : 2003.00685

**Type de document** : texte ou document administratif

**Imprimeur** : Brodard et Taupin

**Date de création** : 1938

**Description** : Feuilletés jaunis

**Mesures** : hauteur : 172 mm ; largeur : 115 mm

**Notes** : Feuilletés jaunis trouvés dans un manuel d'histoire cote 3.4.11 / 1977.8131 (1). Jules Isaac et André Lesaffre. Histoire. 4e des CC. 1952.

**Mots-clés** : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Histoire et mythologie

**Filière** : Lycée et collège classique et moderne

**Niveau** : Post-élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 8

## ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

### INSTRUCTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES ARRÊTÉS DU 30 AOUT 1937 ET DU 11 AVRIL 1938 FIXANT LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

L'application du principe de coordination et son corollaire, le retour au système des deux cycles, ont eu pour effet d'introduire dans l'enseignement historique du second degré d'importantes modifications qui, jusqu'à nouvel ordre, ne concernent que le premier cycle. Bien que le nouveau programme des classes de Sixième et des Cours préparatoires E. P. S. ait été établi et mis en vigueur antérieurement (1937), il a paru nécessaire, dans les présentes instructions, de considérer d'ensemble l'enseignement historique du premier cycle, classe de Sixième comprise.

#### 1. LES PROGRAMMES.

Le premier cycle s'étend actuellement sur quatre années. Par une répartition qui s'est imposée en 1938 comme elle s'était imposée en 1902, on étudiera, dans chacune de ces quatre années, chacune des quatre grandes périodes de l'Histoire : l'Antiquité en 6<sup>e</sup>-E. P. S. préparatoire; le Moyen Age en 5<sup>e</sup>-E. P. S. 1<sup>re</sup> année; les Temps Modernes en 4<sup>e</sup>-E. P. S. 2<sup>e</sup> année; l'Époque contemporaine en 3<sup>e</sup>-E. P. S. 3<sup>e</sup> année.

Il n'est pas interdit de regretter que l'étude si féconde de l'Antiquité, particulièrement de la Grèce et de Rome, paraisse tout entière resserrée dans la première classe du premier cycle, mais il peut être remédié à cet inconvénient par un retour à l'étude de l'Antiquité dans le cours du second cycle, dans les classes de Seconde et de Première.

En tout état de cause, il a paru indispensable que l'histoire de l'Antiquité continuât de figurer au début des études secondaires : non seulement l'Antiquité est au commencement de l'Histoire dont elle forme la première période et la plus étendue, il serait donc peu rationnel de ne pas commencer par elle les études historiques du second degré, mais encore on y voit, mieux qu'en aucune autre période, et de la façon la plus frappante pour de jeunes esprits, la



2      *ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ*

« succession des empires », la formation, l'épanouissement et le déclin de civilisations des types les plus divers. De toutes les périodes de l'Histoire, c'est assurément l'Antiquité qui fournit aux maîtres les thèmes les plus aptes à suggérer la notion fondamentale d'évolution.

De même l'étude de l'Époque contemporaine depuis 1789, indispensable à l'intelligence du temps présent, et en même temps si complexe, si chargée d'événements, se trouve resserrée en une seule année, la dernière du premier cycle, alors qu'elle occupait jusqu'ici deux années de l'enseignement primaire supérieur. En vue de faciliter la tâche des maîtres et des élèves, on a cru devoir adopter pour l'étude de cette période, la date limite de 1875. Cette limitation n'a guère d'inconvénients pour tous ceux des élèves qui accéderont au second cycle où une très large place est assurée à l'étude des temps contemporains; elle est plus dommageable aux autres, ceux qui ne poursuivent pas leurs études au-delà du premier cycle; aussi est-il envisagé de donner à ceux-ci, en fin d'année, un enseignement supplémentaire comportant une vue générale de la période la plus récente. Tant que cet aménagement n'aura pas été réalisé, on ne pourra s'en tenir strictement à la limite de 1875 et les maîtres auront toute latitude de la dépasser, dans la mesure du temps disponible.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse de l'une ou l'autre classe du premier cycle, mais plus particulièrement dans les deux premières années où notre enseignement ne dispose que d'une heure et demie par semaine, le parcours forcément rapide d'un champ historique aussi vaste exige une application, plus rigoureuse encore que par le passé, des principes pédagogiques de simplification et de sélection.

Il ne peut s'agir en effet, notamment pour les maîtres de l'enseignement secondaire, de condenser et de résumer tout ce qui, antérieurement, était enseigné dans l'enseignement secondaire en un cycle unique de sept années. La saine doctrine pédagogique commande impérieusement de nombreux sacrifices, d'abord dans le choix des questions inscrites aux programmes, puis — et davantage encore — dans le choix des faits exposés par les maîtres. Dans le cadre à la fois vaste et étroit où l'enseignement historique du premier cycle doit vivre désormais, il faut de toute nécessité qu'il ait néanmoins assez de chair, de sang et de couleur pour rester une substance appétissante et nourrissante, et garder toute sa valeur éducative. Là est la grande difficulté à vaincre. Par là s'expliquent certaines omissions volontaires dans la rédaction des programmes. Pour en donner un exemple, les Perses ont disparu de la première partie du programme de Sixième consacrée à l'Orient; une mention explicite, « l'attaque perse », les introduit dans l'histoire grecque, au début des guerres médiques : le professeur est ainsi averti qu'il



## ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

3

pourra traiter en un ou deux paragraphes — rappelant les notions indispensables — ce qu'il traitait auparavant en deux chapitres. La Grèce et Rome en bénéficieront, à condition toutefois que, dans ce vaste cadre des histoires grecque et romaine, le maître sache s'imposer des bornes, concentrer la lumière sur un petit nombre de faits, de personnages, de scènes historiques; de ce rigoureux effort de sélection — sur l'importance duquel on ne saurait trop insister — dépend toute l'efficacité de notre enseignement.

D'après quels critères doit s'opérer le choix nécessaire des questions et des faits qui forment la matière pédagogique? On peut en distinguer deux principaux : leur importance et leur nature. L'importance d'un fait se mesure généralement à l'ampleur et à la durée de ses répercussions. Quant à sa nature, elle doit être telle qu'elle soit assimilable par l'intelligence des enfants auxquels on s'adresse, le principe d'adaptation au niveau intellectuel de l'auditoire étant pour le maître un impératif catégorique. L'enseignement du premier cycle ne retiendra donc que quelques grands événements, quelques personnages illustres ou représentatifs, quelques notions suggestives de civilisation, principalement de civilisation matérielle; et il les présentera sous la forme la plus concrète, la plus pittoresque, la plus vivante possible à l'aide de l'image documentaire ou — quand la littérature s'y prête (comme c'est le cas pour Homère et pour les chansons de geste) — de ce qu'on pourrait appeler le document imagé. Il ne manquera pas non plus d'y associer, toutes les fois que ce sera possible, les souvenirs particuliers que la ville ou la région peuvent évoquer : l'histoire locale, par tout ce qu'elle comporte souvent d'immédiatement accessible, par les traditions vivaces qu'elle a laissées, par les témoignages matériels que les élèves sont appelés à retrouver presque journallement sous leurs yeux, peut être d'un grand secours pour aborder et faire comprendre l'histoire générale.

En résumé, l'enseignement historique du premier cycle aura un caractère avant tout narratif et descriptif. Il fera largement appel à l'imagination de la jeunesse. Il réduira au minimum la place donnée aux institutions. Il s'interdira tout recours à des notions ou à des formules abstraites, qu'il s'agisse d'activité politique ou religieuse, économique ou artistique. Mais il ne s'interdira pas de faire appel au jugement et à la réflexion qui, avec la mémoire, doivent être sollicités et exercés à tout âge, dans toutes les classes du second degré.

Il est explicitement reconnu qu'en s'inspirant de ces considérations générales, les professeurs jouissent de la plus grande liberté dans l'interprétation et l'aménagement des programmes. C'est afin de favoriser le jeu de cette liberté que le libellé même des programmes a été volontairement simplifié. On n'y met qu'une seule réserve : la règle absolue du parcours intégral, c'est-à-dire l'obligation d'étudier

